

Séance du lundi 11 mars 2024 À 14 h

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars, à quatorze heures, les membres du SIVU, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de Marssac.

Présents :

Délégués Terssac : Nathalie LACASSAGNE, Yves CHAPRON et Jean-Claude ARNAUD

Délégués Marssac : Anne-Marie ROSÉ, Lydie PICARONIE et Mireille VAUR,

Suppléants invités et présents : Sabine MEKHFI

Secrétaire de Séance : Yves CHAPRON

Date de convocation : 26 février 2024

Le compte rendu de la séance du 06 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1-Compte administratif 2023
- 2-Compte de gestion
- 3-Affectation des résultats
- 4-Budget primitif
- 5-Participation des communes 2024

2024/02/01 – COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le compte administratif est présenté par Madame Lydie PICARONIE, trésorière.

FONCTIONNEMENT		
011 - Charges à caractère général	6 800.00	4 752.83
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 025.00	1 986.31
65 - Autres charges de gestion courante	162 134.00	156 921.26
66 - Charges financières	3 080.00	3 075.09
67 - charges exceptionnelles		
022 - Dépenses imprévues		
023 - Virement à la section d'investissement		
<i>Fonctionnement - Dépenses</i>	204 284.00	166 735.49
74 - Dotation, subventions et participations	150 740.90	150 741.00
75 - Autres produits de gestion courante		
77 - Produits exceptionnels		
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	53 543.10	
<i>Fonctionnement - Recettes</i>	204 284.00	150 741.00
<i>Déficit de clôture</i>		- 15 994.49
INVESTISSEMENT		

Op. 72009 - Travaux crèche Marssac	15 000.00	972.00
16 - Emprunts	17 310.00	17 306.40
020 - Dépenses imprévues	1 000.00	
2001 - Déficit d'investissement reporté	16 904.03	
<i>Total dépenses d'investissement</i>	50 214.03	18 278.40
13 - Subventions d'investissement reçues	4 065.00	
10 - Recettes financières	16 904.03	16 904.03
021 - Virement du fonctionnement	29 245.00	
<i>Total recettes d'investissement</i>	50 214.03	16 904.03
Déficit de clôture		- 1 374.37

Madame PICARONIE rappelle que l'excédent antérieur est de 53 543.10 €. Le solde de fonctionnement cumulé est donc de + 37 548.61 €.

Madame la Présidente se retire et les membres du conseil syndical approuvent à l'unanimité le compte administratif ainsi présenté.

2024/02/02 – COMPTE DE GESTION 2023

Madame Nathalie LACASSAGNE, Présidente, soumet à l'approbation du conseil syndical le compte de gestion 2023 du budget du SIVU présenté par le Trésorier d'Albi Ville qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité ;

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2024/02/03 – AFFECTATION DES RESULTATS

Madame Lydie PICARONIE, trésorière, soumet les résultats suivants au vote du conseil syndical, à savoir :

Fonctionnement	
Recettes de l'exercice (F2)	150 741.00
Dépenses de l'exercice (F1)	166 735.49
Déficit de fonctionnement de l'exercice (F3=F1-F2)	- 15 994.49
Excédents antérieurs reportés (F4)	53 543.10
Excédent de fonctionnement cumulé (F5=F3+F4)	37 548.61
Investissement	
Recettes de l'exercice (I2)	16 904.03
Dépenses de l'exercice (I1)	18 278.40
Déficit d'investissement de l'exercice (I3=I2-I1)	- 1 374.37
Déficit antérieur reporté (I4)	- 16 904.03
Déficit d'investissement cumulé (I5=I3+I4)	- 18 278.40
RAR en recettes (I6)	
RAR en dépenses (I7)	
Solde des RAR (I8=I6-I7)	-
Déficit d'investissement cumulé (I5)	- 18 278.40
Soldes des RAR (I8)	-
Besoin de financement (I9)	- 18 278.40
Affectation du résultat	
Excédent de fonctionnement cumulé (F5)	37 548.61
Besoin de financement (I9)	- 18 278.40
Affectation en investissement	18 278.40
Excédent de fonctionnement reporté	19 270.21

Le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2023

2024/02/04 – BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION FONCTIONNEMENT

	DEPENSES EN EUROS	PREVU
011	Charges à caractère gén.	7 000.00
6064	Fournitures administratives	100.00
61522	Entretien bâtiment	3 000.00
611	Prestation de service	200.00
616	Assurances	2 500.00
6226	Honoraires	1 200.00
012	Charges du personnel	2 335.00
6336	Cotisations CDG	35.00
6411	Personnel titulaire	2 300.00
65	Autres charges	182 058.61
6531	Indemnité des élus	2 700.00
6533	Cotisation retraite	130.61
6574	Subvention CHAPI CHAPO	123 890.00
6574	Subvention Les Zouzous	44 821.00
6574	Subvention non affectée	10 517.00
66	Charges Financières	2 530.00
66111	Intérêts d'emprunt	2 530.00
023	Virement sect° d'investiss.	24 324.60
	TOTAL DEPENSES	218 248.21

	RECETTES EN EUROS	PREVU
7474	Dotations et participations	198 978.00
	<i>Commune de Marssac</i>	127 211.00
	<i>Commune de Terssac</i>	71 767.00
744	FCTVA fonctionnement	0.00
7478	Participation CAF	0.00
002	Excédent antérieur reporté	19 270.21
	TOTAL RECETTES	218 248.21

SECTION INVESTISSEMENT

	DEPENSES EN EUROS	RAR	BP
	Total investissement	0.00	14 028.00
Op.72009	Travaux crèche Marssac		14 028.00
	Total Emprunts	0.00	17 580.00
1641	Emprunts CA		7 580.00
1641	Emprunt CCM		10 000.00
001	Déficit d'investiss. reporté		18 278.40
	TOTAL DEPENSES	0.00	49 886.40
	TOTAL GENERAL DEPENSES		49 886.40

	RECETTES EN EUROS	RAR	PREVU
1323	Départements		3 218.40
1328	Autres		
1341	D.E.T.R.		4 065.00
13	Total subventions	0.00	7 283.40
10222	F.C.T.V.A.		0.00
1068	Excédents de fonctionn. capitalisé		18 278.40
10	Total capital et réserves	0.00	18 278.40
021	Virement sect° Fonctionn.		24 324.60
001	Excédent d'investiss. reporté		0.00
	TOTAL RECETTES	0.00	49 886.40

	TOTAL GENERAL RECETTES		49 886.40
--	-------------------------------	--	------------------

Détail de la participation à People and Baby pour 2024 :

Solde 2023 - 10 %

	Montant 2023	Versé 90 %	Reste dû
chapi-chapo	116 055 €	104 450 €	11 606 €
Zouzous	39 210 €	35 289 €	3 921 €

Participation 2024 - 90 %

	Participation globale (DSP - CTG)	Participation 90 %
chapi-chapo	118 196	106 376
Zouzous	41 472	37 325

A inscrire au BP 2024

	Participation 2024	Reliquat 2023	TOTAL
chapi-chapo	106 376	11 606	117 982
Zouzous	37 325	3 921	41 246

Le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2024

Madame la Présidente indique qu'il y a peu de différence avec le budget 2023, à part l'augmentation de l'assurance et la participation à People and Baby. La participation des communes est ajustée en conséquence. Elle précise que la clé de répartition reste la même.

2024/02/05 – REPARTITION DES CHARGES

Investissement	A répartir	Marssac	Terssac
Capital crèche Marssac (75-25)	7 576.00 €	5 682.00 €	1 894.00 €
Capital crèche Terssac (100 % Marssac)	10 000.00 €	10 000.00 €	
S/Total participation	17 576.00 €	15 682.00 €	1 894.00 €
Fonctionnement	A répartir	Marssac	Terssac
Intérêts crèche Marssac (75-25)	869.99 €	652.49 €	217.50 €
Intérêts crèche Terssac (50-50)	1 619.50 €	809.75 €	809.75 €
S/Total participation	2 489.49 €	1 462.24 €	1 027.25 €
Total financement des 2 crèches	20 065.49 €	17 144.24 €	2 921.25 €
Besoin de financement	198 978 €		
Fonctionnement général des 2 crèches		Marssac 25/40	Terssac 15/40
Reste à répartir	168 948.90 €	105 593.06 €	63 355.84 €
Investissement	A répartir	Marssac	Terssac
Travaux (50 - 50) (15 000 € - 4 065 € subv)	9 963.00 €	4 981.50 €	4 981.50 €
TOTAL GENERAL PAR COMMUNE		127 719 €	71 259 €

Le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité, la répartition des charges pour 2024

QUESTIONS DIVERSES

Madame LACASSAGNE indique que l'association des Crèches de Marssac et Terssac (ACMT) n'a toujours pas résilié les forfaits téléphoniques et continue aussi à payer des frais mensuels à la banque. Elle rappelle que l'association a été condamnée par le tribunal à verser des indemnités au SIVU, mais qu'aucune somme n'a été versée.

En conséquence, elle propose de recontacter l'avocat afin de faire exécuter les condamnations.

Madame Sabine MEKHFI, conseillère syndicale, propose de demander un certificat de non-appel à la cour d'appel de Toulouse pour accélérer la procédure.

La séance est levée à 15h05

La Présidente
Nathalie LACASSAGNE

Le secrétaire de séance
Yves CHAPRON